

## Compte-Rendu syndical

Lancement de l'Agenda Social MESR - Réunion du lundi 2 novembre 2015 16h - 17h30

Pour SUD Education et SUD Recherche-EPST : Janique GUIRAMAND, Alain CASTERA et Denis ORCEL

Ouverture de la réunion par Thierry Mandon, secrétaire d'État à l'ESR :

### **Communiqué - 2.11.2015 au soir Thierry Mandon**

*« Conformément aux engagements pris en 2013 lors des débats parlementaires de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, cet agenda social fait suite au protocole signé en février 2014 par le ministère, certaines organisations syndicales (UNSA-Éducation, SGEN-C.F.D.T., SNPTES) et la C.P.U.*

*Ces discussions répondent à une attente des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'ouverture de l'agenda social de l'Enseignement supérieur et de la Recherche permet d'offrir des perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail aux 232 500 femmes et hommes qui font vivre l'enseignement supérieur et la recherche au quotidien, et qui méritent d'être mieux considérés et mieux reconnus dans leurs missions qu'ils ne l'ont été au cours des dernières années.*

*Les discussions seront organisées le cadre de 5 groupes de travail (suivi de la situation des contractuels ; mobilité ; responsabilité sociale des employeurs de l'E.S.R. ; missions et déroulement de carrières ; régimes indemnitaires) dont les premières réunions seront organisées d'ici fin novembre, et sur la base de fiches de cadrage rendues publiques aujourd'hui.*

*Les discussions au sein des groupes de travail se poursuivront pendant les 12 prochains mois.*

*Le secrétaire d'Etat a salué le climat constructif qui a présidé aux premiers échanges de ce jour, et a insisté sur l'importance de la démarche engagée pour dynamiser le dialogue social dans l'Enseignement supérieur et la Recherche. »*

### **Notes représentants SUD :**

Le secrétaire d'Etat à l'ESR ouvre la réunion en retraçant l'historique de l'agenda social et explique que maintenant que toutes les élections sont passées le moment est venu pour lancer le travail sur l'agenda social. Attente réveillée en 2013, protocole signé en février 2014 par certaines organisations.

T. Mandon a mis l'accent sur l'importance qu'il donne au dialogue social, notamment dans les changements liés à l'autonomie. Il est utile de le concevoir comme un outil qui prépare au changement et pas uniquement comme un moyen de désamorcer les conflits.

Le ministère doit repenser son rôle et la façon de piloter le dialogue social. Il ne doit pas se désengager. Une gestion décentralisée n'est pas contradictoire avec un pilotage central, garant de la gestion équitable des personnels.

Il attend de cette réunion les premières remarques sur les fiches de cadrage :

- ⤴ GT1 : suivi de la situation des contractuels.
- ⤴ GT2 : mobilité (diagnostic de mobilité faible dans les universités=>pilotage ministériel pour le renforcer)
- ⤴ GT3 : responsabilité sociétale des employeurs. (sujet majeur. Plus de responsabilités pour les établissements.)
- ⤴ GT4 : missions et déroulement de carrière. (Intégration des évolutions résultants de PPCR, 2e semestre 2016.)
- ⤴ GT5 : régimes indemnitaires (évolution des régimes indemnitaires (PEDR dans les EPST))

C'est la DGRH qui pilote l'agenda.

**Gaudy (DGRH)** annonce un lancement rapide à partir de mi-novembre et une réunion de chaque groupe d'ici la mi-décembre. Il faudra qu'on s'entende sur ce qu'on aborde en priorité.

Le GT5 sera étendu aux directions des principaux EPST lors des discussions sur la PEDR.

Pour le GT 1 : séparer EC/C et les non-enseignants et ne pas confondre emploi contractuel et emploi précaire.

GT3 nécessité de se mettre d'accord sur ce par quoi on commence.

GT4 lié à l'agenda PPCR, donc attente fin 2016 pour passer dans une phase concrète.

**Calendrier des GT** début le 17 novembre 2015 à 9h30. Chacune de ces réunions se tiendra au sein de la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en salle 005 au 72 rue Regnault - Paris 13<sup>ème</sup>.

GT1	02/12/2015 14h30-16h30
GT2	10/12/2015 9h30-11h30
GT3	17/11/2015 9h30-11h30
GT4	24/11/2015 14h30-16h30
GT5	15/12/2015 14h30-16h30

*NB – la première réunion prévue le 17 nov ayant été annulée suite aux attentats, le calendrier ci-dessus a été complètement remanié... Voir nouveau calendrier joint*

[http://www.sud-recherche.org/  
contact@sud-recherche.org](http://www.sud-recherche.org/contact@sud-recherche.org)

5 novembre 2015

[http://www.sudeducation.org/  
fede@sudeducation.org](http://www.sudeducation.org/fede@sudeducation.org)

### **Intervention prononcée au nom des représentants CGT**

La rentrée universitaire s'annonce une nouvelle fois difficile. L'afflux des 45000 étudiants supplémentaires ne sera pas financé à la hauteur nécessaire par les 65 ou même 165 millions d'euros supplémentaires accordés aux universités (programme 150). L'état de l'immobilier universitaire est alarmant et rien ne se règlera à moyen terme quand on choisit de faire baisser les crédits des CPER de 48%.

Le gel du budget de la recherche, appelé « sanctuarisation » ne fait que sanctuariser les difficultés des laboratoires dans leur épuisante course aux financements. Nous ne pouvons que condamner cette expression d'auto satisfaction quand la précarité reste aussi massive et qu'aucune perspective n'est offerte aux dizaines de milliers de chercheurs et techniciens en CDD.

Nous savons pourtant que l'élévation du niveau de qualification et le développement de la recherche sont deux facteurs essentiels pour relancer l'activité économique et sociale de notre pays. L'engagement de l'Etat est essentiel et les services publics dont il a la responsabilité doivent être l'outil de cette dynamique.

La question du financement est bien évidemment centrale. Pour la CGT, les milliards investis dans le CICE ou le CIR qui ont d'abord pour effet de contribuer à la préservation des ressources du Capital, vont à l'encontre des besoins énoncés précédemment : ils ont beaucoup plus d'impact sur l'augmentation des dividendes que sur l'investissement productif ou la recherche. Il faut transférer massivement ces ressources notamment pour investir dans la formation et la recherche publique.

Nous ne pouvons aborder les enjeux du dialogue social enfin ré-ouvert au ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche sans prendre en compte ce contexte.

C'est indispensable pour faire face à la demande mais aussi pour en finir avec des maux qui gangrènent nos services publics depuis trop longtemps : précarité, bas salaires, manque cruel de moyens de fonctionnement et d'investissement. Il faut sortir des logiques de précarisation par un plan général de titularisation qui concerne l'ensemble des catégories y compris les personnels ouvriers des CROUS.

Si nous nous félicitons de la reprise de ce dialogue, nous continuons d'en contester le cadre : l'ensemble des questions ouvertes ne peuvent se limiter aux seuls 5 groupes de travail. La CGT demande que les débats soient élargis à l'ensemble de la politique salariale. Si la négociation sur le point d'indice relève du ministère de la fonction publique, la rénovation des grilles et la réparation urgente des inégalités entre chercheurs et enseignant-chercheurs d'une part, d'autre part ITA et ITRF et plus généralement entre toutes les catégories de notre ministère et celles des autres ministères d'autre part, relèvent du MESR.

Il n'est pas normal que la carrière des A type du MESR, à savoir les ingénieurs d'études soit en tel décalage avec les A type de la fonction publique à savoir le corps des attachés. Dans notre

ministère, il faut revoir l'ensemble des grilles des corps de catégories A, ainsi que les rémunérations des catégories B et C.

Cela passe aussi par une augmentation substantielle des primes pour rattraper le niveau de celles des autres ministères. Mais cela ne doit pas se faire dans la logique d'individualisation proposée à travers le RIFSEEP. Nous condamnons cette logique et réaffirmons que la rémunération doit être liée au grade. Cette augmentation nécessaire des primes doit s'accompagner d'une intégration progressive de celles-ci dans le traitement indiciaire, en poursuivant le mouvement amorcé trop timidement dans le projet de PPCR.

Concernant les responsabilités sociales de l'employeur, nous affirmons qu'elles doivent s'exercer dans le cadre du statut général de la fonction publique. Nos établissements, universités et organismes, connaissent hélas les dérives constatées dans de nombreux secteurs économiques en matière de conditions travail avec des phénomènes d'autant plus inquiétants que l'absence de respect des CHSCT laisse personnels seuls face à des atteintes aux droits et libertés.

Avant de conclure, il est nécessaire de reposer la question du rôle de la CPU dans ce calendrier social. La CPU est présente et les directions d'organismes absentes. Doit-on en conclure que le ministère envisage à terme de transférer une partie de ses prérogatives vers la CPU et lui donner ainsi un rôle central au détriment des organismes nationaux ?

Nous réaffirmons d'une part la responsabilité nationale des organismes de recherche et d'autre part que les statuts des personnels des universités et des organismes doivent rester des statuts nationaux.

#### **Intervention prononcée au nom des représentants SNPTES :**

Nous commencerons cette déclaration par une exclamation : Enfin !

Pour mémoire, dans une motion votée à l'unanimité le 18 octobre 2012, le Conseil national du SNPTES exigeait la publication avant fin 2012 d'un agenda social relatif à l'amélioration des carrières et des conditions de travail des personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lors de la présentation du projet de loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche devant le CNESER, la ministre annonçait qu'un agenda social serait proposé aux organisations syndicales avant l'été 2013.

C'est finalement, le 17 février 2014 qu'un protocole social a été signé par les organisations syndicales UNSA Éducation, SGEN CFDT, A&I, Sup'Recherche et SNPTES.

Les signataires étaient en droit d'espérer ainsi l'ouverture rapide de négociations sur les points inscrits dans ce protocole. Malheureusement, ce ne sera pas le cas. Il aura fallu attendre 20 mois supplémentaires et de multiples relances de notre part, dont un courrier commun avec le SGEN-CFDT, pour qu'enfin les travaux soient officiellement lancés. Néanmoins, la réunion à laquelle vous nous conviez aujourd'hui ne constitue qu'un début et non une fin. Alors la première question qui nous vient à l'esprit c'est combien de temps faudra-t-il encore attendre, pour que les personnels bénéficient des avancées qui pourraient être mise en œuvre à l'issue de ces travaux ?

<a href="http://www.sud-recherche.org/contact@sud-recherche.org">http://www.sud-recherche.org/ contact@sud-recherche.org</a>	5 novembre 2015	<a href="http://www.sudeducation.org/fede@sudeducation.org">http://www.sudeducation.org/ fede@sudeducation.org</a>
--	-----------------	--

Vous l'aurez compris, la question de l'amélioration du dialogue social au sein du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche se pose. Et à ce titre le SNPTES demande l'élaboration d'une 6e fiche de cadrage relative au dialogue social.

Par ailleurs, au sujet du contenu des fiches de cadrage que vous nous proposez, nous constatons que, sans attendre le lancement de l'agenda social et les fiches de cadrage, certains dossiers semblent déjà bouclés, comme l'actualisation du répertoire des métiers ITRF et ITA, Referens. De plus, c'est avec indignation que nous découvrons qu'il s'agit d'une version allégée des engagements pris, en 2014, par les signataires du protocole dont la ministre de l'enseignement supérieur.

Un exemple parmi tant d'autres la fiche «MISSIONS ET PERSPECTIVES DE CARRIERES» rappelle les 6 missions pouvant être confiées au groupe de travail dont l'une est : «améliorer les carrières des assistants ingénieurs des corps ITRF et ITA», alors que le protocole d'accord prévoyait : «la situation des assistants ingénieurs ITA et ITRF fera l'objet d'une concertation particulière. Par ailleurs, une réflexion sur les corps de catégorie A des filières ITA, ITRF et des bibliothèques sera menée, dans une optique de simplification de l'architecture statutaire et d'amélioration des carrières». Pour le SNPTES, on est loin du compte et les personnels que nous représentons en tireront les conclusions qui s'imposent

Si cette fiche n'est pas modifiée, le SNPTES sera contraint de mettre en place très prochainement des actions de grande ampleur. Depuis de nombreuses années, le SNPTES revendique une réforme de la catégorie A dans son ensemble. Pour le SNPTES, la question du corps des assistants ingénieurs n'est plus négociable, il faut supprimer définitivement ce corps et intégrer les personnels dans le corps des ingénieurs d'études. Là aussi il s'agit d'un engagement ministériel qui était repris par différents rapports (rapport des assises de l'ESR, rapport Le Déaut, proposition de la CPU à l'issue de son colloque sur le thème : «Les femmes et les hommes qui font l'université. Quelles politiques de ressources humaines pour l'université de demain ?», etc.). Le SNPTES attend également des mesures pour le corps des ingénieurs d'études. C'est le seul corps dit de A type qui n'a pas bénéficié des différentes avancées décidées au niveau de la fonction publique notamment la réduction du nombre de grades mis en œuvre, en 2005, pour le corps des attachés, certains corps d'ingénieurs et quelques années plus tard, pour le corps des conservateurs. Quant aux corps des ingénieurs de recherche, il n'a jamais été revalorisé depuis sa création dans les années 80. Nous entendons les bonnes paroles sur la reconnaissance du doctorat notamment dans la fonction publique, mais maintenant il faut passer aux actes. C'est la raison pour laquelle nous demandons l'ouverture de négociations sur les carrières des enseignants-chercheurs et chercheurs.

Sur la question des régimes indemnitaires, nous ne pouvons que vous citer un extrait de la résolution générale du SNPTES : «Le SNPTES est fermement opposé à l'individualisation des régimes indemnitaires établis en fonction de principes abstraits de « résultats » ou de « performances », générateurs de clientélisme, incompatibles avec la notion de service public».

Le SNPTES exige une augmentation des régimes indemnitaires permettant d'atteindre les taux les plus favorables de la Fonction publique. Il revendique également la transformation des primes

<a href="http://www.sud-recherche.org/contact@sud-recherche.org">http://www.sud-recherche.org/ contact@sud-recherche.org</a>	5 novembre 2015	<a href="http://www.sudeducation.org/fede@sudeducation.org">http://www.sudeducation.org/ fede@sudeducation.org</a>
--	-----------------	--

en points d'indice, permettant notamment leur prise en compte intégrale dans le calcul de la retraite.

Il est clair que pour le SNPTES le dispositif RIFSEEP ne répond en rien à cette revendication. Nous pouvons même affirmer qu'il s'en éloigne puisque cette usine à gaz est la porte ouverte à une plus grande individualisation et qu'aucune revalorisation des taux minimums n'est prévue.

En conclusion, le SNPTES ne se contentera pas de simples discussions. Comme il s'y était engagé lors de la signature du protocole social, le SNPTES participera aux négociations dans un esprit constructif mais exigeant.

Le SNPTES pratique un syndicalisme réformiste. Il est donc par nature ouvert au dialogue, mais comme il le rappelle sans cesse, pour dialoguer il faut évidemment être au moins deux. Il est donc important que l'ensemble de nos interlocuteurs ministériels ne considère pas le dialogue social comme une contrainte inutile. Ils doivent avoir la volonté d'aboutir par la négociation à un accord. Le SNPTES sera donc à la fois exigeant et vigilant. Il participera dans une démarche positive et constructive, à l'ensemble de ces travaux.

### **CFDT**

Ne fait pas de déclaration préalable puisque c'est un processus qui est déjà entamé depuis des mois. "ils sont satisfaits que les discussions soient enfin ouvertes"

Ils placent le dialogue social dans la fiche responsabilité sociétale. Ils se réjouissent de la remise en chantier de la PEDR pour les chercheurs et estiment que le cadrage est insuffisant pour les PRAG/PRCE.

Ils tiennent à la présence de la CPU. Selon eux tous les acteurs qui ont la capacité de décider doivent être présents.

### **FSU**

Ils sont satisfaits que les discussions soient lancées mais sont très inquiets pour de nombreux dossiers : la précarité qui augmente, question des retraites et de la reconnaissance des annuités des chercheurs amenés à travailler à l'étranger (RESAVER?), Pb de régimes indemnitaires (« il faut supprimer la PEDR et tout remettre à plat »)...

Souligne que cet agenda a mis du temps à se mettre en place et que pendant ce temps les choses avancent. Et se demande si ces GT seront bien en amont ou s'ils seront de simples chambres d'enregistrement (Ex. : RIFSEEP, auquel ils sont opposés)

### **UNSA**

se félicite du lancement, bla bla pragmatisme et détermination ...

### **FO**

<a href="http://www.sud-recherche.org/contact@sud-recherche.org">http://www.sud-recherche.org/ contact@sud-recherche.org</a>	5 novembre 2015	<a href="http://www.sudeducation.org/fede@sudeducation.org">http://www.sudeducation.org/ fede@sudeducation.org</a>
--	-----------------	--

Pas de changement de position depuis la lettre de 2013. Les thèmes retenus définissent une politique qu'ils refusent d'accompagner. Ex. : politique de site dans le GT3, RIFSEEP dans le GT5.

Soulignent que la participation de la CPU la place comme un interlocuteur des syndicats.

Demandent solennellement au ministère l'abandon de cet agenda et l'ouverture de réelles négociations.

### **Nous (SUD-Education + SUD-Recherche-EPST, union syndicale SOLIDAIRES)**

En préalable nous souhaitons dire que nous n'étions pas représentés au précédent CT ministériel et donc nous n'avons pas participé au vote du protocole social. Pour autant, nous étions signataires de la [lettre intersyndicale de décembre 2013](#)<sup>1</sup> dénonçant ce protocole et ni notre position ni nos revendications exprimées dans ce courrier n'ont changé.

Nous ne reviendrons pas sur les constats, nous partageons nombre des remarques déjà exprimés par les camarades de la CGT, de FO et de la FSU. Nous constatons que nous sommes ici en présence de groupes de travail très cadrés, sans marge de manœuvre, ni aucun engagement budgétaire. Or, on a avec Sauvadet, l'exemple de ce que donne un plan de soi-disant dé-précarisation sans moyen : un véritable fiasco !

À tout le moins, pour rendre la démarche crédible, un préalable indispensable devrait être de suspendre tous les textes en rapport avec l'agenda et qui sont pourtant en cours de soumission au niveau ministériel ou dans les établissements, en commençant par les textes sur le RIFSEEP. À ce sujet, vous avez dû recevoir une interpellation de l'intersyndicale de l'Irstea sur la mise en œuvre à marche forcée de la PEDR.

D'autre part nous nous interrogeons sur la présence dans cette négociation d'un lobby comme la CPU qui n'est qu'une association de présidents d'université, non mandatés par leur université.

Enfin, nous tenons à souligner que cet agenda social est basé sur un protocole signé par des organisations qui ne représentent que 48% des voix. Nous savons bien que votre gouvernement a tendance à s'asseoir sur ce genre de chose, mais cela devrait au moins donner la possibilité de faire évoluer son contenu et de prendre en compte les revendications des signataires de la [lettre de décembre 2013](#) :

- ✧ La fin de l'évaluation-sanction pour les personnels de l'ESR ;
- ✧ Le déblocage des carrières ;
- ✧ Un plan de titularisation des précaires répondants à des besoins permanents, en s'attaquant aussi aux causes de la précarité et notamment aux modes de financement ;
- ✧ Des financements récurrents pour les laboratoires et les services ;

Auxquelles nous souhaitons ajouter la question du contrat doctoral.

---

<sup>1</sup> <http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1837>

## CPU

veut nous rassurer : CPU se situe pleinement dans le cadre du statut général de la fonction publique, mais également de statuts particuliers. Ne remettent pas en cause les statuts nationaux, mais assurent la gestion au quotidien. ....

inquiétude de calendrier : RIFSEEP mis en œuvre depuis septembre 2015, reculé au premier janvier par un artifice.

Fin des interventions

Réponses représentants du MENESR
----------------------------------

### **Gaudy**

Rifseep : les textes sont passés... donc il n'est plus question de discuter ! Le Contrôleur vient de viser la circulaire, elle va être diffusée.

### **Mandon :**

Cet Agenda social est une grande première.

La présence de la CPU ne remet pas en cause le cadre national de la gestion des personnels.

En conclusion : Il faut revoir la Philosophie du dialogue social, c'est un sujet majeur. Il y a eu des insuffisances ces dernières années.

Les mutations du système ne sont pas finies => on n'y coupera pas... Les choix qui résultent d'adaptations devront être partagés (exemple du numérique). Cela mérite d'être fouillé...

Les évolutions doivent être concertées, anticipées, débattues...

Invitations courant janvier-février pour les bilatérales.

FIN

<a href="http://www.sud-recherche.org/contact@sud-recherche.org">http://www.sud-recherche.org/ contact@sud-recherche.org</a>	5 novembre 2015	<a href="http://www.sudeducation.org/fede@sudeducation.org">http://www.sudeducation.org/ fede@sudeducation.org</a>
--	-----------------	--